



ÎLE DE FRANCE

SE LOGER EN ÎLE-DE-FRANCE

Tour d'horizon des dispositifs
d'accès au logement

ile-de-france.cfdt.fr



**Le parc privé représente près de 75 %
des résidences en Île-de-France et reste
le premier pourvoyeur de logements ;
mais d'autres solutions existent...**

**Pour une demande de
logement social :**

il est obligatoire de s'enregistrer
sur le site national :

demande-logement-social.gouv.fr,
muni de justificatifs, ou auprès
du service enregistreur (liste des
guichets sur le site).

Vous obtiendrez un **numéro unique
régional (NUR)** qui sera demandé
par tous vos interlocuteurs

• **Intérimaire**,
vous pouvez vous
adresser au fonds
d'action sociale
www.fastt.org

**Côté
EMPLOYEURS**

• **Salarié du secteur privé**

d'une entreprise de plus de 10 salariés,
vous pouvez bénéficier des offres
de location d'Action Logement,
accessibles via la plateforme digitale
www.alin.fr



**Action Logement met en ligne les
logements mais c'est au salarié de
candidater sur les offres disponibles**



LE PARC SOCIAL



● **Agent du secteur public,** certaines collectivités ainsi que la fonction publique hospitalière disposent de réservations en faveur des agents. Les fonctionnaires d'État bénéficient d'offres via **Balae**, la bourse au logement des agents de l'État

Côté COMMUNES

● **Les collectivités territoriales** disposent également de réservations de logements. Il faut souvent pouvoir justifier d'attaches dans la commune (y vivre ou y travailler) pour y prétendre

Il est important de donner le maximum d'information sur votre demande de logement et de la mettre à jour pour recevoir des propositions adaptées.



En cas de difficulté majeure (absence de logement, jugement d'expulsion, habitat indigne, handicap...), le dépôt d'un dossier **Dalo** se fait en ligne sur service-public.fr (faire un recours Dalo)

- auprès de la commission de médiation,
- d'un Centre communal d'action sociale,
- du service logement de votre entreprise.

N'hésitez pas à vous faire accompagner par un service social ou logement de votre commune, de votre employeur ou de votre CSE

LES LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES

- Destinés aux ménages dont les revenus dépassent les plafonds du parc social,

ils proposent des loyers inférieurs à ceux du parc privé. Des offres sont disponibles auprès des principaux bailleurs dont **In'Li** (filiale du groupe Action Logement), **CDC Habitat** mais également des promoteurs privés

LES RÉSIDENCES TEMPORAIRES

Les dispositifs existants :

- Les résidences pour salariés en mobilité
- Les résidences temporaires pour les jeunes de moins de 30 ans
- Les résidences sociales

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Les dispositifs existants :

- La vente HLM
- Le Prêt social location accession (PSLA)
- Le Bail réel solidaire (BRS)

Autres avantages :

une TVA réduite (5,5%), une exonération de la taxe foncière (de 30 % à 100 % sur 15 ans) ainsi que des garanties de rachat et de relogement en cas d'imprévu.

Des offres sont disponibles notamment sur Bienveo.fr ou Havitat.fr

En fonction de vos ressources, vous pouvez bénéficier de financements : **le prêt à taux zéro** (PTZ), **le prêt à l'accession sociale** (PAS), **le prêt accession d'Action Logement...**





ZOOM SUR LES AIDES AU LOGEMENT

LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

En fonction de votre situation, vous pouvez bénéficier d'aides au logement : Aide personnalisée au logement (APL), Aide au logement (AL).

Plus de renseignements sur Caf.fr

ACTION LOGEMENT

Aides réservées aux salariés des entreprises de plus de 10 salariés :

- Prêt accession
- Prêt travaux
- Conseil en financement
- Accompagnement social des salariés en grande difficulté (service ASD)

Aides accessibles aux moins de 30 ans, salariés ou non :

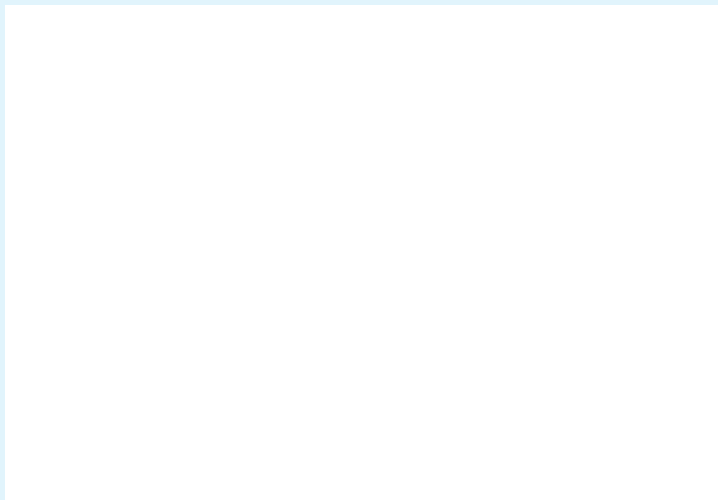
- La garantie Visale® : caution qui prend en charge les loyers et charges en cas d'impayés
- L'avance Loca-Pass® : financement du dépôt de garantie sous forme de prêt à taux zéro
- L'aide Mobili-Jeune® : aide au paiement du loyer pour les jeunes de moins de 30 ans

Plus de renseignements sur actionlogement.fr

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Selon les communes, des aides facultatives peuvent être accordées.

VOTRE CONTACT LOCAL



ile-de-france.cfdt.fr

